



Séjour ÉTÉ
Salavas (CE1 – CE2)
du 10 au 14 août 2026

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Enfant

NOM et Prénom : _____
Né(e) le : ____/____/____ Age : _____
☐ Garçon - ☐ Fille Taille : _____ Pointure : _____
Affinité avec un autre enfant : _____

**Photo
Obligatoire**

Responsables légaux

Mme ☐ - M. ☐	Mme ☐ - M. ☐
NOM et Prénom : _____	NOM et Prénom : _____
Lien avec l'enfant : _____	Lien avec l'enfant : _____
Ville : _____	Ville : _____
☎ Mobile : 0 ____ ____ ____ ____ ____	☎ Mobile : 0 ____ ____ ____ ____ ____
☎ Travail : 0 ____ ____ ____ ____ ____	☎ Travail : 0 ____ ____ ____ ____ ____
Mail : _____	Mail : _____
Personne à contacter en cas d'urgence : _____	

Je soussigné(e) _____ en qualité de mère/père/tuteur légal de l'enfant,
atteste avoir pris connaissance des conditions générales du séjour, ainsi que du guide pratique.

DROIT A L' IMAGE

- ☐ j'autorise les photographies, les films et les enregistrements vocaux dans le cadre du séjour ainsi qu'une éventuelle diffusion des réalisations listées précédemment via les supports de communication de la CCPU en interne et externe
- ☐ je n'autorise pas

ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS

- ☐ j'autorise
- ☐ je n'autorise pas

Le/la directeur/directrice du séjour auquel participe mon enfant à lui donner des antipyrétiques (Paracétamol) en cas de fièvre > 38,5°C ou en cas de douleurs, après validation avec les parents par téléphone et par SMS

PAI

- ☐ Mon enfant a un PAI (préciser le motif du PAI) : _____
(joindre le PAI signé par la médecin traitant)

Fait à _____ le _____

Signatures des parents ou des représentants légaux



SEJOURS ETE 2026

Conditions générales

Séjour enfants CE1 - CE2
du 10 au 14 août 2026 inclus
SALAVAS (Ardèche)

LIEU / EFFECTIFS DU SEJOUR

- Séjour « *Nature* »
- Destination : SALAVAS (Ardèche)
- Effectifs : 14 enfants et 3 animateurs diplômés

INSCRIPTIONS / RESERVATION DE SEJOURS

Pour les inscriptions, les dossiers sont disponibles :

- sur le site web de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
- à l'accueil de la CCPU du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Date limite de dépôts des dossiers : 19 juin 2026, par courrier ou remis à l'accueil de la CCPU

Dossiers à retourner complet à l'adresse suivante cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

Communauté de communes Pays D'Uzès
DIRECTION SERVICE AUX FAMILLES
Séjours été 2026
9 Avenue du 8 mai 1945
30700 UZES

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
 - le **dossier d'inscription est complet et validé** par la direction du Service aux Familles
 - le **règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis**

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour est disponible avec le dossier d'inscription : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc...

ORGANISATION et ACTIVITES

- Transport AR en minibus
- Hébergement au centre sportif départemental Espace Ardèche Découvertes en chambres collectives
- Restauration : pension complète
- Activités principales : spéléologie, escalade, tir à l'arc, baignade en piscine et en rivière, balades, veillées

TARIFS

La communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF).

Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre **0 et 400 €**, la communauté de communes prend en charge **50% du montant du séjour**.
- entre **401 et 700 €**, la communauté de communes prend en charge **40% du montant du séjour**.
- entre **701 et 1 500 €**, la communauté de communes prend en charge **30% du montant du séjour**.
- entre **1 501 € et plus**, la communauté de communes prend en charge **20% du montant du séjour**.

	Séjour ENFANTS 2026
QF1 : 0 - 400€	153 €
QF2 : 401 - 700€	183 €
QF3 : 701 - 1500€	213 €
QF4 : 1501 et plus	244 €
Tarifs hors CCPU	305 €

MODALITES DE PAIEMENT DES SEJOURS

Les séjours doivent être réglés soit :

- par chèque à l'ordre du *Trésor Public*
- par espèces (faire l'appoint)
- par chèques ANCV ou bons CAF
- par carte bancaire

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous orienter, en fonction de votre situation familiale, vers d'autres aides possibles.

ANNULATION

- Par la Communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler à tout moment le séjour pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- Par la famille :

Toute annulation doit être adressée **par lettre recommandée avec accusé de réception**, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera une retenue selon les conditions suivantes :

SEJOUR	ENFANTS	Pourcentage retenu du montant total TTC sur le prix du séjour
Entre le jour de dépôt de dossier et jusqu'à 30 jours avant le départ	Jusqu'au 11 juillet inclus	30%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 12 juillet et le 26 juillet	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 27 juillet et le 02 août	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 03 août	100%

**sauf hospitalisation ou évènement grave, sur présentation d'un justificatif.*

MODIFICATION D'ACTIVITES

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries, contexte sanitaire...), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais.

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, les parents seront tout de suite informés de l'état de santé de l'enfant. Si l'état de santé de l'enfant ne permet pas de poursuivre le séjour, les parents seront invités à venir récupérer au plus tôt leur enfant sur le lieu de séjour de vacances, à leur frais

REGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des participants (adultes, enfants) est exigée.

De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.

Dans ce cas, une exclusion de l'enfant peut être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sur le déroulement du séjour est proposée aux familles le **jeudi 25 juin à 18h** dans les locaux de la MIFA – place de Verdun - 30700 Uzès

Les enfants y sont les bienvenus !

Contact CCPU :



04.66.03.09.00

Corinne GASTAUD, directrice du Service aux Familles

Nelly DESMONEN, directrice du séjour

Laure CRISTOFOLI, assistante de direction

Adresse mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr

Site web : www.ccpaysduzes.fr

LISTE DES DOCUMENTS



LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

- ☐ Fiche de renseignements signée par les deux représentants légaux avec la photo
- ☐ Certificat médical de vaccination et vie collective
- ☐ Certificat médical de non contre indication à la pratique sportive
- ☐ Fiche sanitaire de liaison (Cerfa Ministère de la Jeunesse et des sports)
- ☐ Copie de la carte d'identité (ou livret de famille) de l'enfant
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Justificatif de Quotient Familial (attestation CAF ou avis d'impôts)
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle (avec précision pour les activités extrascolaires : centre de loisirs, colonie de vacances...)
- ☐ Règlement du séjour (chèques, espèces, ANCV, CB et bons CAF)
- ☐ Test d'aisance aquatique



LES AUTRES DOCUMENTS

- ☐ Copie du jugement en cas de divorce ou de séparation des parents
- ☐ Document d'aide aux vacances enfants AVE de la CAF pour les familles concernées (QF < 950€)
- ☐ PAI



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES

☐ oui ☐ non

MEDICAMENTEUSES

☐ oui ☐ non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) :

☐ oui ☐ non

Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :